



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc JOB 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 4 avril 2022, à la session régulière du conseil municipal de Chartierville,
a été adopté et entre en vigueur :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN

Celui-ci peut être pris en communication sur les heures régulières d'ouverture du bureau
municipal de la municipalité de Chartierville ainsi que sur le site web de la municipalité de
Chartierville, chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 5^e jour du mois d'avril 2022.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela Blais, greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie
sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun
des deux endroits désignés par le Conseil, ce mardi 5 avril, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour d'avril 2022.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière